

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 mai 2015
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 8 mai 2015, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué de presse publié par le Gouvernement burundais au sujet de la situation politique et des conditions de sécurité actuelles au Burundi (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Albert **Shingiro**



**Annexe à la lettre datée du 8 mai 2015 adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Communiqué du Gouvernement du 8 mai 2015

1. Au lendemain de l'annonce par le parti du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie de son candidat à l'élection présidentielle prochaine, certains partis politiques de l'opposition et autres activistes qui se réclament de la société civile ont entamé des manifestations qui, au départ, se prétendaient être pacifiques, mais qui ont emprunté par la suite la voie d'une insurrection violente accompagnée d'une série d'actes d'atrocité sans précédent.
2. Les habitants de certains quartiers fiefs des insurgés dans la capitale ont été pris en otage et privés de leurs droits les plus élémentaires, à savoir vaquer à leurs occupations quotidiennes et se faire soigner. Plus grave, les enfants ont été contraints à renoncer au chemin de l'école, les privant ainsi de leur droit à l'éducation. Au moment où, sur tout le territoire, les autres enfants passaient paisiblement le concours donnant accès à l'enseignement secondaire, ceux des quartiers occupés par les manifestants se sont vus expulsés des salles du concours et leurs copies, déchirées.
3. Bien plus, cette démarche insurrectionnelle a pris des allures inquiétantes et xénophobes, dans la mesure où l'on remarque que toute personne étrangère aux manifestants ou ne soutenant pas leur cause est traitée d'ennemi à abattre, comme ce fut le cas d'un citoyen congolais tué sur le champ ou celui d'un citoyen franco-burundais tabassé et torturé à Mutakura, en commune urbaine de Cibitoke, alors qu'il avait bien montré aux manifestants son passeport français.
4. Le cas le plus dramatique est celui de ce jeudi 7 mai 2015, où un simple citoyen burundais ouvrier dans une société de télécommunications a été brûlé vif en commune urbaine de Nyakabiga uniquement parce qu'inconnu des manifestants et traité d'office par ces derniers de membre d'Imbonerakure.
5. Cette dérive vers une criminalité sélective devrait appeler les organisateurs de l'insurrection à réfléchir aux conséquences d'actes qui réveillent chez les Burundais le souvenir de ce qu'ils ont vécu en 1994, pratiquement dans les mêmes quartiers, avec les mêmes acteurs et, curieusement, avec les mêmes méthodes, à la seule différence qu'actuellement ils n'hésitent pas à s'attaquer aux forces de l'ordre lorsqu'elles s'opposent à leur barbarie.
6. Le Gouvernement du Burundi condamne énergiquement ce comportement indigne d'un leader politique et encore plus d'un acteur d'une société civile responsable. Il présente ses condoléances aux familles de toutes les victimes tombées sous les coups de cette barbarie et demande à leurs organisateurs d'y mettre immédiatement fin. Les services de police et de justice sont invités à tout faire pour identifier les auteurs de ces actes pour qu'ils en répondent devant la loi.
7. Le Gouvernement demande à la communauté internationale de condamner cette dérive dangereuse pour un pays en sortie de crise et en voie de reconstruction et de réconciliation. Le Gouvernement invite les diplomates accrédités à Bujumbura,

témoins des activités criminelles auxquelles se livrent ces prétendus défenseurs des libertés publiques, d'en informer objectivement leurs gouvernements respectifs et d'intervenir auprès des organisateurs de ces manifestations pour les rappeler à leurs responsabilités.

8. Le Gouvernement invite la population burundaise en général et les habitants de la capitale en particulier à refuser et à condamner le retour aux atrocités des années antérieures. Le Gouvernement demande à la population de rester sereine et unie et de se préparer pacifiquement aux prochaines élections.

Bujumbura, 8 mai 2015

Le Secrétaire général et
porte-parole du Gouvernement
(*Signé*) Philippe **Nzobonariba**